



Société Romande d'apiculture
Section de Nyon

www.apiculture-nyon.ch

Demande d'adhésion à la Société Romande d'apiculture Section de Nyon

Vous désirez débiter en apiculture et profiter des formations ainsi que du soutien d'apiculteurs expérimentés et passionnés ?

Vous voulez recevoir chaque mois la revue suisse d'apiculture avec ses conseils et informations ?
Faites donc votre demande d'adhésion à la section de Nyon de la société romande d'apiculture !

* Nom :

* Prénom :

* Adresse :

.....

* Adresse e-mail :

* Numéro de téléphone :

* Numéro de Natel :

* Motivations :

.....

.....

*Date et signature :

* (Champs obligatoires)

Veillez faire parvenir votre demande par mail à : melaniebaudet1@gmail.com

L'apiculture est une activité passionnante qui permet de découvrir et d'apprendre une foule de choses sur les abeilles, les plantes et la nature environnante. Un suivi régulier, une bonne hygiène du rucher ainsi que des actions effectuées au bon moment sont nécessaires pour avoir du succès en apiculture. Les maladies sont ainsi contrôlées au mieux.

Il reste toutefois des risques de transmission de maladies touchant les abeilles ou les plantes, et c'est pour cela que les apiculteurs ont le devoir d'effectuer plusieurs démarches administratives, lors du début de l'activité et tout au long de l'année.

L'objectif de ces informations et recensements est d'aider la communauté d'apiculteurs à maintenir un cheptel sain et à ne pas propager des maladies nuisibles aux plantes et préjudiciables aux agriculteurs. Un suivi administratif régulier demande peu de temps et les bénéfices que tous les apiculteurs ainsi que les acteurs proches de la nature en retirent en valent la peine.

Avant d'avoir votre première ruche

Nous conseillons vivement de suivre d'abord des cours de formation avant d'acheter des colonies d'abeilles. Malheureusement, de nos jours, les colonies d'abeilles mellifères ne survivent plus sans les soins attentifs de l'apiculteur. Bien que des livres et internet

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à notre secrétaire, Mélanie Baudet
melaniebaudet1@gmail.com Natel : 079-251.18.74 elle vous répondra ou vous redirigera vers la personne apte à vous répondre.



débordent d'informations à leur sujet, des cours théoriques et pratiques sont d'une nécessité absolue avant d'acquérir des abeilles. Il faut savoir quand et comment intervenir, connaître les produits de traitement pour maintenir les colonies en bonne santé et ainsi leur donner les meilleures chances de survie. J'aimerais préciser que détenir des abeilles est un hobby contraignant demandant une présence hebdomadaire au rucher entre avril et septembre. Il faut donc en général renoncer aux vacances d'été, sous peine de voir ses colonies en difficulté à son retour de vacances. Pour détenir des abeilles, il faut être prêt à faire certaines concessions et avoir beaucoup de temps à consacrer à ses ruches, sans avoir forcément un retour en miel les premières années. Le déclin des abeilles est très médiatisé et beaucoup de gens pensent qu'il suffit d'implanter des ruches pour inverser la tendance. Non seulement ce n'est pas le cas mais, en plus, un rucher mal entretenu peut transmettre des maladies telles que la loque à d'autres ruchers environnants et faire d'énormes dégâts. Pour cette raison, il n'est pas souhaitable que des ruchers apparaissent dans tous les coins sans qu'ils soient maîtrisés par des apiculteurs passionnés et chevronnés.

Cours cantonaux d'apiculture

Les cours d'apiculture sont organisés chaque année par la fédération vaudoise

Les cours durent deux ans avec deux à trois journées de cours théoriques, en janvier – février, puis 5 à 6 demi-journées pratiques chaque année dans un rucher de la section de Nyon.

Vous trouverez toutes les informations concernant les cours cantonaux d'apiculture sur www.apiculture.ch (Débuter en apiculture).

Démarches à effectuer dès que vous avez votre première ruche

Il est possible d'acquérir des nuclei ou essaims artificiels auprès de la société d'apiculture de Nyon. Plusieurs membres proposent des nuclei à la vente. Optez pour la race locale la Carnica, qui est la meilleure et que l'on trouve facilement en Suisse romande.

Evitez l'acquisition d'abeilles d'autres régions car elles ont parcouru de longues distances dans des conditions pas toujours idéales et il est difficile de vérifier leur bonne santé.

Refusez toutes abeilles d'importation !!

Vous recevez ou avez fait l'achat de vos premières ruches

- Informez l'inspecteur des ruchers de votre section, Madame Anne Treboux – Betschen
Tel : 022-366.11.75 - Natel : 079-248.35.62 - E-mail : anne.treboux@bluewin.ch

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à notre secrétaire, Mélanie Baudet melaniebaudet1@gmail.com Natel : 079-251.18.74 elle vous répondra ou vous redirigera vers la personne apte à vous répondre.



- Remplissez et renvoyez le document "Apiculture: enregistrement et identification des ruchers", que vous trouverez en annexe ou sur le site des affaires vétérinaires du canton de Vaud
- Informez le préposé agricole de votre commune de domicile

Vous voulez déplacer une ou plusieurs ruches d'une commune à une autre

Contactez l'inspecteur des ruchers quelques jours à l'avance. Les déplacements ne sont pas toujours autorisés et souvent sujets à conditions (mise des ruches à la cave durant 48 heures par exemple)

Registre des colonies

Un registre des colonies (nombre - augmentation / diminution en cours d'année, déplacements) doit être tenu.

Avant d'acheter une/des colonies d'abeilles, il vous faut impérativement remplir le formulaire « Enregistrement et identification des ruchers » et le renvoyer au plus vite à M. Franck Crozet, Inspecteur cantonal : franck.crozet@vd.ch

Ensuite, il faut vous l'annoncer auprès de l'inspecteur de notre district, Madame Anne Treboux- Betschen : anne.treboux@bluewin.ch (elle recevra une copie de ce mail) ainsi qu'au préposé agricole de votre lieu de domicile. Vous le trouverez en suivant le lien : [Préposés agricoles du canton de Vaud](#).

Je me permets également de vous rendre attentifs au fait qu'en tant qu'apiculteur vous êtes soumis à [l'Ordonnance fédérale sur les épizooties](#) et à [l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires](#).

Merci de prendre note qu'il est dorénavant aussi obligatoire d'assurer le matériel apicole auprès de l'ECA Vaud.

François Schilliger

Président de la Société d'apiculture de Nyon

schilliger.f@gmail.com



Cotisations et assurances contre le vol et les déprédations

	Nombre de ruches	Cotisation de base	Service sanitaire apicole	Assurances contre le vol et les déprédations	Total à verser
Membre ami(e) Sans journal		20.-		0.-	20.-
Membre de section Avec journal SAR	Sans ruche	60.-	10.-	0.-	70.-
Membre de section Avec journal SAR	1 à 10	60.-	10.-	2.-	72.-
Membre de section Avec journal SAR	11 à 30	60.-	10.-	4.-	74.-
Membre de section Avec journal SAR	31 à 50	60.-	10.-	8.-	78.-
Membre de section Avec journal SAR	51 et plus	60.-	10.-	12.-	82.-

Les nouveaux membres sont admis par le comité et sont présentés, lors de l'assemblée générale.